
GT : « SDHI »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte :

L'Anses lance une nouvelle expertise visant à actualiser les données de la littérature scientifique publiées depuis l'approbation des substances fongicides de la famille des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDHI) afin d'identifier si des éléments nouveaux pourraient, d'une part, nécessiter une actualisation de l'avis de l'ANSES et du rapport du groupe d'expertise collective¹ datant de janvier 2019 et, d'autre part, justifier une modification des évaluations menées au niveau européen sur les substances de la famille des SDHI.

En avril 2018, un groupe de scientifiques a souhaité alerter sur les risques potentiels pour la santé de l'usage en agriculture des fongicides inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDHI). Dans ce contexte, l'Anses a saisi un groupe d'experts indépendants (Groupe d'expertise collective en urgence – GECU) afin de déterminer si les informations et hypothèses scientifiques mentionnées par les auteurs d'une tribune sur les risques potentiels pour la santé de l'usage en agriculture des fongicides inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDHI) apportaient, au regard des données de la littérature, des évaluations européennes des substances et des données issues de la phytopharmacovigilance, des éléments en faveur d'une exposition et de risques qui n'auraient pas été pris en compte dans l'évaluation des substances actives fongicides concernées. Le rapport du groupe d'expertise collective a été publié en janvier 2019.

Par ailleurs, l'Anses a informé et lancé un appel à la vigilance auprès des autorités européennes et nord-américaines et auprès des autres Etats Membres, et a saisi l'Inserm afin que la question des SDHI soit prise en compte dans le cadre de son expertise collective en cours relative à l'impact des pesticides.

Depuis la parution du rapport du GECU, l'Anses a identifié différentes données ou études, publiées ou à venir dans les prochains mois qui devront être examinées par le groupe de travail afin de déterminer si le rapport de janvier 2019 doit faire l'objet d'une actualisation.

Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne approximative d'une réunion toutes les 4 à 6 semaines à partir du mois d'avril. La durée prévisionnelle de l'expertise est d'un an avec un rendu intermédiaire à 6 mois.

¹ AVIS de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à « l'évaluation du signal concernant la toxicité des fongicides inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDHI) » du 15 janvier 2019

■ Rôle et missions :

Les questions posées au groupe de travail sont les suivantes :

- L'analyse des éléments disponibles ou à venir, notamment les effets critiques, doivent-ils conduire à faire évoluer les valeurs de référence toxicologiques des substances ? A cet égard, une attention spécifique sera portée à la toxicité mitochondriale des substances actives de la famille des SDHI ;
L'analyse des résultats de vigilance, de surveillance ou d'études épidémiologiques apportent-ils des éléments suggérant un impact sanitaire qui n'aurait pas été pris en compte dans l'évaluation des risques relative à ces substances ?
- Au regard de ces éléments, des modifications des valeurs de référence toxicologiques des substances SDHI sont-elles nécessaires ? Dans l'affirmative, des propositions sont attendues afin qu'elles puissent être portées au niveau européen.

■ Composition :

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts. Les compétences spécifiques souhaitées figurent dans la fiche « compétences recherchées ».